



**La rafle du  
Vélodrome d'hiver,  
16-17 juillet 1942**  
*par Michel Laffitte*  
*Septembre 2008*

[URL stable \(en Anglais\) : http://www.massviolence.org/Article?id\\_article=156](http://www.massviolence.org/Article?id_article=156)

[Version PDF \(en Français\) : http://www.massviolence.org/PdfVersion?id\\_article=156&lang=fr](http://www.massviolence.org/PdfVersion?id_article=156&lang=fr)

## A. Contexte

Arrestation la plus massive de Juifs jamais organisée sur le territoire français, la rafle dite du Vél' d'hiv' fait plus de 13.000 victimes à Paris et dans sa banlieue. C'est, en à peine plus de deux jours, près du tiers des 42.000 Juifs déportés de l'année terrible 1942 au cours de laquelle disparaissent vers les centres de mise à mort de Pologne plus de la moitié des 76.000 Juifs déportés de France. La nouveauté radicale de ces arrestations, par rapport à celles qui se sont déjà déroulées les 14 mai, 20-23 août et 12 décembre 1941 à Paris, tient d'abord à leur ampleur. Elles englobent en effet pour la première fois les femmes et les enfants, qui n'ont pas le réflexe de se cacher. Elles s'insèrent ensuite dans le vaste plan de déportation des Juifs d'Europe planifié par les Allemands à la conférence de Wannsee en janvier 1942. La rafle du Vel' d'hiv' devient ainsi la mise en acte de la solution finale. Enfin, ces arrestations annoncées donnent l'occasion au gouvernement de Pierre Laval de mettre en pratique la souveraineté française accordée à Vichy sur l'ensemble du territoire par la convention d'armistice du 22 juin 1940, un principe régulièrement violé depuis. De nouvelles négociations sont donc menées par le secrétaire général à la Police de Vichy René Bousquet auprès du général Carl-Albrecht Oberg. Leur nomination marque un tournant. Bousquet est en poste depuis le retour au pouvoir de Laval en avril et Oberg est nommé le 9 mars 1942 par Hitler chef suprême de la SS et de la police allemande dans le ressort du commandement militaire en France, poste qu'il occupe à partir de mai. Serge Klarsfeld date de la venue à Paris de Reinhard Heydrich, chef du RSHA, l'Office central de sécurité du Reich, et de sa rencontre avec Bousquet le 6 mai 1942, le début des exigences allemandes (Klarsfeld, 2001). Un mois avant la rafle, dès le 16 juin, il est ainsi prévu qu'en plus des Juifs de 16 à 55 ans qui seront arrêtés en région parisienne, 10 000 autres seront livrés depuis la zone dite libre. Cette limite d'âge sera ensuite abaissée à 2 ans et élevée pour les hommes jusqu'à 60 ans, puis au-delà.

## B. Responsables et exécutants

C'est le 26 juin 1942 qu'en conseil des ministres réuni à Vichy, le chef du gouvernement Pierre Laval annonce que la veille, Jean Leguay, adjoint de Bousquet pour la zone occupée, a été convoqué par Theodor Dannecker, conseiller SS aux Affaires juives (service IV-J). Ce dernier, délégué en France d'Adolf Eichmann, réclame la livraison de 10.000 Juifs de zone sud, promise le 16 juin par René Bousquet, et l'arrestation de 22.000 autres dont au moins 40% de Français dans les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise. Le 30 juin, Eichmann, en visite-éclair à Paris, signe avec Dannecker une déclaration « en vue de libérer totalement et le plus vite possible la France des Juifs » (Klarsfeld, 2001). Le 2 juillet 1942, René Bousquet, contre la promesse de diriger un corps de police unifié, accepte de mettre ses hommes au service de l'occupant pour arrêter les Juifs étrangers dans les deux zones. Le lendemain, en conseil des ministres, Laval annonce un recensement en vue de distinguer en zone sud les Juifs français des « déchets expédiés par les Allemands eux-mêmes ». Pétain estime que la mesure est « juste et sera comprise par l'opinion ». Le 4 juillet, Dannecker met en place une commission présidée par le commissaire général aux Questions juives, Louis Darquier de Pellepoix, réunissant les responsables des services français impliqués dans la préparation des rafles, et impose la visite d'une délégation allemande dans les camps de zone sud. Le même jour, auprès de Helmut Knochen, chef de la SiPo-SD, la police de sûreté et les services de renseignement de la SS, puis le lendemain 5 juillet auprès du général Oberg, dont Knochen est l'adjoint, Laval suggère, afin d'apaiser l'opinion publique qui risque d'être choquée par le spectacle des familles brisées, de déporter aussi les enfants (Joly, 2006). Les modalités pratiques de la rafle sont fixées le 7 juillet dans le bureau de Dannecker, au 31 bis avenue

Foch à Paris, en présence de son adjoint Ernst Heinrichsohn, de Darquier de Pellepoix et de son directeur de Cabinet Pierre Galien, de Jacques Schwebelin, directeur de la police aux Questions juives de zone occupée, de Jean François, directeur de la Police générale à la préfecture de Police. Sont également présents Garnier, sous-directeur du service du Ravitaillement à la préfecture de la Seine, André Tulard, directeur du service des Etrangers et des Affaires juives de la préfecture de Police qui s'engage à mettre son fichier juif à la disposition d'Emile Hennequin, directeur de la police municipale, accompagné du commissaire Georges Guidot. Les Juifs arrêtés à domicile, autorisés à emporter une unique valise, seront « triés » dans des centres de rassemblement. La seconde réunion préparatoire, le 10 juillet, recule les limites d'âges à 60 ans pour les hommes arrêtés et à 55 ans pour les femmes. Elle se déroule dans le bureau parisien de Darquier de Pellepoix, au 1, place des Petits-Pères, en présence de Dannecker, de Heinz Röthke qui va lui succéder à la fin du mois, de Heinrichsohn, Leguay, Galien, ainsi que de représentants de la SNCF, de la police municipale et de l'Assistance publique. Il y est question des seaux hygiéniques que l'Union générale des Israélites de France (UGIF) doit de nouveau fournir pour équiper les convois de déportés, ainsi que du sort des enfants juifs.

Les enfants doivent initialement être accueillis en partie dans les foyers de l'UGIF, organisation fondée sur injonction de Dannecker par une loi du gouvernement de Vichy de novembre 1941, en vue de rassembler les œuvres juives. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1942, Pierre Galien a ordonné à André Baur, vice-président de l'UGIF, de collecter auprès des populations juives un « stock de prévoyance » de vêtements et de chaussures pour 7.000 personnes. En réponse, le 8 juillet, comme pour sonder son interlocuteur et s'informer plus avant, André Baur s'alarme de la préparation d'une « nouvelle et vaste mesure de déportation » et du risque de panique ainsi engendrée parmi les populations juives visées. Le 15 juillet, Galien, désormais menaçant, lui intime l'ordre de « s'abstenir de toute information tendancieuse et de tout commentaire ». Les démarches à domicile sont interdites aux employés de l'UGIF, mais il est probable que certains d'entre eux se sont essayés au porte-à-porte afin de prévenir les familles menacées. Des assistantes sociales sont convoquées la veille des arrestations, au siège de cette organisation juive, en vue de confectionner des étiquettes qui permettront d'identifier les 400 enfants que l'UGIF doit recueillir dans ses foyers (Laffitte, 2003). Cependant, lors de la réunion présidée le 17 juillet par Herbert Hagen, adjoint de Knochen, en présence de Röthke et de Darquier de Pellepoix, Jean Leguay, appuyé par Jean François et par André Tulard, réclame le transfert direct des 4.000 enfants – dont 800 de moins de six ans - vers les camps d'internement de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande d'où ils seront acheminés seuls, en août, vers les centres de mise à mort de Pologne quand l'ordre viendra de Berlin de les déporter.

Initialement prévue à partir du 13 juillet, l'« action », selon le terme nazi, est reportée en raison de sa coïncidence avec la fête nationale. C'est donc le 15 juillet que René Bousquet donne l'ordre au préfet de police Amédée Bussièrre de déclencher l'opération « Vent printanier ». Les services spécialisés contre les Juifs, commissariat général aux Questions juives ou service IV-J, sont relégués au rôle d'aiguillon, au profit d'instances supérieures de décision gouvernementales (Joly, 2006) prenant en compte les paramètres de souveraineté, de diplomatie et de souci de l'opinion. Depuis 1940, les normes et le langage de l'antisémitisme ont pénétré les rouages de l'Etat (Bruttman, 2006). Le directeur de la police municipale, Emile Hennequin, a déjà mis sur pied 1.372 équipes de deux gardiens de la paix, renforcés de 1.916 policiers dans les arrondissements de l'est parisien, à forte implantation juive. Les élèves des écoles de police renforcent les inspecteurs en civil et les agents en uniforme, épaulés par des militants de partis collaborationnistes. Au total, au moins 7.000 fonctionnaires d'autorité semblent avoir été opérationnels le 16 juillet 1942 à 4 heures du matin. 50 autobus de la CTRP, la Compagnie des transports en commun de la région parisienne, et 10 autocars aux vitres fermées ont été réquisitionnés avec leur personnel. Les consignes d'arrestation sont strictes : ne pas discuter, fermer les compteurs, confier les animaux et les clés au concierge, sinon au plus proche voisin, emmener les enfants, même de nationalité française, qui pourront être éventuellement relâchés dans les « centres de tri ».

## C. Les victimes

12.884 Juifs sont ainsi arrêtés en deux jours, soit 3.031 hommes et une majorité de femmes et d'enfants, respectivement 5.802 et 4.051. Au 20 juillet, ces chiffres respectifs atteignent 3.118, 5.919 et 4.115, soit un total de 13.152, encore inférieur de moitié aux prévisions des Allemands - soit 27.361 Juifs réputés apatrides, Allemands, Autrichiens, Tchèques, Polonais, et Russes - et aux promesses de Vichy (Poznanski, 1997). La plupart d'entre eux ont été arrêtés à domicile, au moyen du fichier juif élaboré par André Tulard en janvier 1941, sur les bases du recensement d'octobre 1940, fichier que les communautés juives ont dû payer sur injonction de Dannecker (Laffitte, 2006). En revanche, le port obligatoire de l'étoile jaune cousue sur le vêtement depuis le 7 juin, en application de l'ordonnance allemande du 29 mai, semble avoir été un élément secondaire d'identification des populations visées. Les Juifs étrangers épargnés, en dehors de quelques nationalités provisoirement protégées, ont été les porteurs des cartes de légitimation de l'UGIF, distribuées à partir du 6 juillet, les familles de fourreurs travaillant au service des Allemands et bénéficiaires d'*Ausweis*, les conjoints et veufs de non Juifs, les femmes sur le point d'accoucher ou ayant un enfant de moins de deux ans, ou encore épouses de prisonniers de guerre. Dans les faits, ces exemptions ont subi de nombreuses entorses. Au sujet des enfants, le 6 juillet, Theodor Dannecker, *Judenreferent* SS, a en effet informé son supérieur à Berlin, Adolf Eichmann : « Le président Laval a proposé que, lors de l'évacuation des familles juives de zone non occupée les enfants de moins de 16 ans soient emmenés aussi. Quant aux enfants juifs qui resteraient en zone occupée, la question ne l'intéresse pas ». Les maisons de l'UGIF prennent de l'extension à partir des grandes rafles de juillet 1942. Dès le début du mois, les Allemands et les hommes de Vichy ont prévu qu'elles abriteraient les enfants restés seuls. Dans un premier temps, l'UGIF n'est capable d'accueillir que de 4 à 500 enfants, soit à peine 10% des 4.051 enfants représentant un tiers des 12.884 Juifs arrêtés les 16 et 17 juillet. Quand, le 30 juillet, provient l'ordre de Berlin de déporter les enfants, à la suite de la requête de Pierre Laval, l'UGIF n'a pris en charge qu'environ 150 enfants. La plupart n'ont pas connu l'internement, mais se sont retrouvés isolés après l'arrestation de leurs parents (Laffitte, 2003).

Les personnes isolées et les couples sans enfants sont acheminés vers le camp de Drancy, tandis que les familles, soit 8.160 hommes, femmes et enfants, sont concentrées dans le Vélodrome d'hiver, avant d'être transférées, entre le 19 et le 22 juillet, dans les camps du Loiret où les enfants seront arrachés à leurs mères par les gendarmes français avant d'être déportés seuls, via Drancy, au cours du mois d'août, en direction des chambres à gaz d'Auschwitz.

## D. Les témoins

Le 16 juillet 2002, à l'occasion du soixantième anniversaire de la rafle du Vél' d'hiv', Annette Wiewiorka remarquait dans un entretien accordé au quotidien *Libération* : « En dehors d'une évocation indirecte dans les *Cahiers noirs* de Mauriac (ce n'est pas lui qui a vu), on n'en trouve aucun témoignage écrit dans les journaux intimes des non Juifs. La presse de la Résistance, notamment celle des communistes juifs, en rend compte. Mais les gens n'ont pas vu. Ils n'ont pas pris conscience de ce qui se passait. Il n'y a pas une seule photo. Pas de film amateur. Rien. C'est quelque chose qui s'est déroulé sans qu'il y ait de traces visibles et contemporaines. Pendant longtemps, il y a eu une photo du Vel' d'hiv' qu'on voyait partout. Un jour, Serge Klarsfeld l'a regardée de près : il s'est rendu compte que c'étaient des collaborateurs internés après la guerre. Ensuite, il a retrouvé une photo, une seule, où on voit des autobus au Vel' d'hiv'. C'est tout ».

Dès le 5 juillet, le journal clandestin *L'Université libre*, relayant sans doute des fuites en provenance de la préfecture de Police, a commencé à alerter l'opinion : « Les dossiers de 30.000 Juifs ont été livrés par la police française aux autorités boches ». Des employés et des cadres de l'UGIF ont désobéi aux consignes de silence. Ainsi André Baur et son secrétaire Marcel Stora ont personnellement informé David Rapoport, résistant sioniste, membre du parti Poale Zion [travailleurs de Sion] de gauche, offrant à ses employés du comité de la rue Amelot la protection de la carte de légitimation de l'UGIF et permettant aux informations de se diffuser plus largement, deux jours au moins avant le début des arrestations (Laffitte, 2003). Des fuites émanent en particulier des auxiliaires féminines chargées de la distribution des cartes d'alimentation dans les mairies et qui ont été recrutées pour trier les fiches des Juifs. De diffusion encore plus limitée et tardive, un tract communiste du mouvement *Solidarité*, rédigé en yiddish, sans doute diffusé à la veille de la rafle, au point de ne pas avoir permis d'avertir de nombreux militants et leurs familles, appelle « les masses juives » à se cacher, « à cacher en premier lieu les enfants » et à « résister par tous les moyens » à l'arrestation (Poznanski, 2008). Cependant, même Adam Rayski, responsable communiste qui supervise l'action du Mouvement national contre le racisme (MNCR) mis en place à l'été 1942, n'a pas pris l'initiative de cacher les siens qui, renseignés par la rumeur persistante, ont pris l'initiative de quitter leur domicile (Rayski, 1985).

Les conditions et l'étendue de la rafle n'ont pas filtré immédiatement, la presse collaborationniste observant dans son ensemble, jusqu'à la mi-août 1942, une censure exigée par les Allemands. Pourtant, dès le 17 juillet, un rapport de la direction des Renseignements généraux de la préfecture de Police signale : « Les mesures prises à l'encontre des israélites ont assez profondément troublé l'opinion publique. [...] Les raisons de cette désapprobation reposent en grande partie sur les bruits qui circulent actuellement d'après lesquels les familles seraient disloquées et les enfants âgés de moins de dix ans confiés à l'Assistance publique » (Joly, 2006). Une résolution, signée le 22 juillet par l'assemblée annuelle des cardinaux et archevêques réunie à Paris, est remise au maréchal Pétain par leur porte-parole Henri Chappoulie, trois jours plus tard. Les dignitaires catholiques usent désormais d'un langage nouveau à l'égard du pouvoir. Diffusé parmi les curés sans être lu en chaire, ce texte s'élève, « au nom des droits imprescriptibles de la personne humaine », contre les « arrestations massives d'Israélites » et contre les « durs traitements qui leur sont infligés, notamment au Vélodrome d'Hiver » (Laffitte, 2006). Quant à la presse de la Résistance, elle accuse un retard, à l'exception de Franck Tenaille qui publie un article rédigé le 17 juillet et qui paraît dans le numéro 20 du journal *Défense de la France*, daté du 30 juillet, se limitant à mettre en cause « les nazis et la méthode nazie ». *L'Humanité clandestine* ignorant l'événement dans ses éditions des 24, 31 juillet et 7 août 1942, ne lui consacre, dans son numéro spécial d'août-septembre 1942 qu'un commentaire suggérant que la « rafle monstre » avait épargné « les Juifs millionnaires ». *Combat*, organe du Mouvement de libération nationale, mentionne la rafle dans son bulletin de quatre pages daté du mois d'août : « Le Vel' d'hiv' présentait une image infernale. 8.000 Juifs y campèrent littéralement dans leurs excréments, n'ayant durant trois jours ni à manger, ni à boire. Des hommes y sont morts. Des femmes y ont accouché. La clameur qui montait de cette géhenne empêcha trois nuits durant les habitants du quartier de dormir ». Le 16 juillet, deux médecins de l'UGIF, Didier Hesse et Jacques Hoffmann, sont autorisés à pénétrer à l'intérieur du Vélodrome d'hiver, aux côtés du médecin et de la dizaine d'infirmières de la Croix-Rouge, secondant les quakers. A partir du 17 juillet, le Secours national y distribue de la soupe versée dans le creux de la main des personnes arrêtées. L'UGIF n'a pu obtenir d'y organiser un service spécial d'approvisionnement et, si les Allemands semblent disposés à accepter la présence d'une dizaine de médecins juifs demandée par André Baur, cette requête est refusée le 17 juillet par Pierre Galien, lors de sa visite du Vélodrome. Jugeant la situation sanitaire « pleinement satisfaisante », il menace même d'en expulser les deux médecins de l'UGIF. Ils sont relevés le 16 juillet à 19 heures 30 par les docteurs Alfred Milhaud et Simone Loewe-Lyon. Le 17 juillet à 8 heures, les docteurs Benjamin Weill-Hallé et Richard Kohn prennent leur tour de garde. Les docteurs Raymond Vilenski et Fernand Hirschberg assurent la garde pendant la nuit du 17 au 18 août, relayés le matin du 18 juillet par les docteurs Jean Goldmann et Benjamin Ginsbourg. Ils peuvent signaler les

détenus à hospitaliser, mais n'ont pas le pouvoir de décision, sinon d'intercéder en faveur des malades atteints d'« hémorragies mettant la vie en danger », de « maladies contagieuses à caractère épidémique », des « amputés d'une jambe au moins », puis à partir du deuxième jour, « des femmes enceintes de plus de quatre mois ». Seul Jean Tisné, médecin de la préfecture de Police, déjà en charge des internés de Drancy, possède le pouvoir d'évacuer les malades. Absent du Vélodrome, il est consulté par téléphone et refuse d'évacuer comme insuffisamment « caractéristiques » un enfant présentant les symptômes de la scarlatine et deux atteints de rougeole, ainsi que des cas de tuberculose, d'appendicite et d'infarctus. Une triple épidémie de diphtérie, de scarlatine et de rougeole s'abat en conséquence sur environ 300 enfants dont plusieurs décèdent en août dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. La « pelouse » et la piste du Vélodrome, seuls endroits plans, sont interdits aux Juifs et la piste est réservée à l'infirmerie improvisée. Didier Hesse est l'auteur d'un rapport qui décrit les femmes et les enfants majoritaires, massés debout ou accroupis sur des gradins ruisselant d'urine. L'information, étayée par d'autres rapports en provenance de la Résistance, est rapidement transmise à Londres et la BBC s'en fait l'écho, le mois suivant, dans l'émission « Les Français parlent aux Français ». Ces textes décrivent l'état d'abandon de populations laissées sans véritables soins, respirant, dans la chaleur estivale, un air empuanti et poussiéreux, soumises à un éclairage violent nuit et jour, sous les verrières bleuies de la défense passive. Des populations dépourvues d'eau potable - une lance à incendie pompant l'eau de la Seine -, assourdies par les appels incessants des haut-parleurs, exposées à la contagion, à la promiscuité, à la terreur et parfois tentées par le suicide qui fera cinq victimes au sein même du Vélodrome. (Laffitte, 2003) Néanmoins, le pire demeure encore difficilement imaginable.

Pour la première fois, un convoi de déportés parti de France, celui qui quitte la gare du Bourget-Drancy le 19 juillet 1942 et arrive à Auschwitz le surlendemain, subit la sélection et le gazage. En région parisienne, dans le même temps, les arrestations de Juifs se poursuivent, avant de s'étendre le mois suivant à la zone non occupée, suscitant l'indignation croissante des Eglises et de l'opinion et le développement d'une solidarité active en faveur des victimes.

## E. Les mémoires

### *1) Les politiques*

L'utilisation d'un bâtiment officiel comme étape de rassemblement des Juifs, avant leur acheminement vers un camp d'internement, antichambre de la déportation vers les centres de mise à mort de Pologne, n'est pas propre à la France. Ainsi, à Amsterdam, l'ancien théâtre national sert en quelque sorte de « Vél' d'hiv' hollandais » lors des grandes rafles du mois d'août 1942. Ancienne galerie des machines de l'Exposition universelle de 1889, ouverte en 1903 aux compétitions cyclistes devenues, après sa reconstruction par l'architecte Gaston Lambert et trois ans après sa réouverture en 1910, les « Six jours de Paris » sur le modèle des marathons new-yorkais, le Vélodrome d'hiver est, jusqu'à sa démolition en mai 1959, un lieu polyvalent de manifestations ludiques, sportives ou politiques. Deux mois et demi avant la grande rafle, le 26 avril 1942, Marcel Cerdan y dispute par exemple un combat de boxe, et, dans les semaines qui suivent les événements tragiques de juillet 1942, le Vélodrome d'hiver est de nouveau le lieu de rassemblements politiques, d'exploits sportifs, avant de devenir, pour quelques jours à la Libération, un centre de rassemblement de suspects de collaboration. Lieu de concours hippiques à partir de 1947, de spectacle de patin à glace en 1948, de cirque puis de parades militaires ou « Nuits de l'Armée » organisées à partir de 1952, sur le modèle du « Royal Tournament » londonien, la mémoire des Juifs assassinés de l'été 1942 y est comme recouverte. De plus, l'usage festif marqué par l'élection d'une « reine des six jours », avec des débordements dans les rues voisines, entrave la mise en place d'un cycle de manifestations de recueillement à proximité du Vélodrome. En 1962, le vingtième

anniversaire de la rafle donne lieu à une cérémonie commémorative au Mémorial du Martyr juif inconnu, inauguré six ans auparavant à Paris, où se mêlent les voix de Georges Wellers, rescapé d'Auschwitz, et d'Irène de Lipkowski, présidente du Réseau du souvenir, en une représentation de la déportation où se distinguent difficilement les victimes de la Shoah et les déportés pour faits de Résistance. Dans une école de Saint-Ouen qui a servi de lieu de rassemblement et de « tri » des personnes raflées, une plaque annonce à la même époque que « plus de 600 habitants de Saint-Ouen, des femmes et des enfants, ont été arrêtés le 16 juillet 1942 par les troupes allemandes d'occupation » (Lévy, Tillard, 1992). Une autre plaque apposée en 1946 sur la façade du Vélodrome, sans référence aux responsabilités françaises, disparaît avec l'opération immobilière des années 1960 et n'est remplacée qu'en 1986 sur le mur d'un jardinet jouxtant les nouveaux bâtiments abritant les services de la Direction de la sécurité du territoire (DST) dépendant du ministère de l'Intérieur. Cette nouvelle plaque commémorative, portant un bilan chiffré des Juifs « parqués dans des conditions inhumaines par la police du gouvernement de Vichy, sur ordre des occupants nazis », remercie « ceux qui ont tenté de leur venir en aide ».

Ce n'est qu'en 1992, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la rafle, qu'un président de la République, en la personne de François Mitterrand accompagné d'une rescapée de la rafle, Rosette Breski Schalit, assiste aux cérémonies commémoratives à l'angle des rues Nélaton et du boulevard de Grenelle, déposant une gerbe devant la plaque commémorative. Son refus de reconnaître, au nom de la République, les responsabilités françaises dans les événements de juillet 1942, lui vaut des huées de l'assistance et, à la tribune, un soutien virulent de Robert Badinter, alors président du Conseil constitutionnel. La polémique interfère avec deux affaires. D'une part l'inculpation, depuis l'année précédente à la suite d'une plainte de Serge Klarsfeld, puis de nouveau un mois avant dans le cadre de l'affaire Papon, de René Bousquet, ami du président depuis leur rencontre dans le sérail de Vichy. D'autre part, le dépôt d'une gerbe présidentielle sur la tombe du maréchal Pétain le 11 novembre, une pratique inaugurée en 1968 par le général de Gaulle mais que François Mitterrand, contrairement à ses prédécesseurs, qui ne l'avaient fait qu'une seule fois, a transformé en rite annuel. Piégé le 21 juillet 1992 par l'avocat Serge Klarsfeld, président de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, qui annonce que le président lui a fait connaître sa décision de ne plus faire fleurir la tombe de Pétain, Mitterrand dépêche tout de même une dernière fois le préfet de Vendée à l'île d'Yeu le 11 novembre suivant. Cependant, soucieux de faire taire la polémique, il se résout par le décret du 3 février 1993 à instituer chaque dimanche qui coïnciderait avec le 16 juillet ou qui le suivrait, une « Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « Gouvernement de l'Etat français » (1940-1944) ». Le même décret prévoit l'édification d'un monument commémoratif, place des Martyrs juifs du Vélodrome d'hiver, à proximité du pont de Bir Hakem. Œuvre du sculpteur Walter Spitzer, rescapé des camps (Spitzer, 2004), et de l'architecte Mario Azagury, il est inauguré le 17 juillet 1994. Son socle incurvé évoque la piste du vélodrome, tandis que le groupe en bronze de sept civils de tous âges, regards absents, au milieu de bagages, rappelle l'abandon et le désespoir des déportés. La référence aux ordres de l'occupant nazi a disparu de la nouvelle inscription. Elu l'année suivante à la présidence de la République, c'est devant ce monument que Jacques Chirac, le 16 juillet 1995, opère un véritable tournant mémoriel. La complicité de l'appareil de l'Etat français dans la persécution des Juifs est pour la première fois reconnue par un président, au nom de la République. Dans ce discours conçu par Christine Albanel, future ministre de la Culture et de la Communication de Nicolas Sarkozy, Jacques Chirac déclare : « Ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'Etat français. (...) La France, patrie des Lumières et des droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. » Abrogé par Jacques Chirac, le décret de 1993 est remplacé par celui du 11 juillet 2002 portant application de la loi du 10 juillet 2000 instaurant une « Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et

d'hommage aux « Justes » de France ». Jusque-là enclose dans le monde des victimes, la mémoire célébrée sur l'emplacement même de l'ancien Vélodrome est désormais relayée par les pouvoirs publics et par les médias qui en ont fait une mémoire commune à tous les Français.

## 2) *Les récits*

La commémoration agitée de 1992 a été précédée par la publication du livre d'Annette Muller, *La petite fille du Vel' d'hiv'*, préfacé par Serge Klarsfeld. Fille d'un tailleur juif polonais, elle est arrêtée le 16 juillet 1942, en même temps que sa mère et ses trois frères à leur domicile du XX<sup>e</sup> arrondissement. Tandis que deux de ses frères parviennent à se soustraire aux policiers, Annette Muller est enfermée dans le Vélodrome d'hiver avant d'être évacuée vers le camp de Beaune-la-Rolande en même temps que sa mère et son frère Michel. Alors que leur mère Rachel est déportée à Auschwitz, Annette et Michel sont retirés du camp de Drancy, placés dans un foyer de l'UGIF, puis cachés par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Son récit met en balance la lâcheté d'une concierge qui pille l'appartement familial, de spectateurs applaudissant à leurs fenêtres le premier jour de la rafle, et les gestes de solidarité improvisée : un policier qui permet à ses deux frères, Henri et Jean, de s'échapper, une dame Fossier, concierge qui cache son père, ou Sœur Clothilde, rencontrée par hasard sur le quai de la gare Saint-Lazare, qui va la sauver, ainsi que ses trois frères et son père (Muller, 1991). Le cinquantième anniversaire de la rafle est également l'occasion de rééditer le premier livre de témoignages qui, vingt-cinq ans auparavant, sous la plume de deux anciens résistants, avait porté le sujet à la connaissance du grand public (Lévy, Tillard, 1967). Lors de sa réédition en 1992, Claude Lévy parle de l'effet de bombe que ce récit provoqua en révélant l'étendue des responsabilités françaises dans les grandes rafles de l'été 1942. A plusieurs reprises, il y est question de l'UGIF, notamment à travers le témoignage de l'assistante sociale Berthe Libers au procès de Xavier Vallat ou de celui d'Alfred Cukier, un des auteurs du tract du mouvement communiste *Solidarité* appelant, le 16 juillet 1942, les Juifs à se cacher. Cette prescience est opposée au légalisme et à la soumission prêtée aux dirigeants de l'UGIF (Laffitte, 2006).

Ce premier recueil de témoignages reprend un passage du livre de Roger Boussinot, *Les guichets du Louvre*, récit d'un étudiant non juif soucieux de sauver une jeune fille juive, Jeanne, dont la mère et la sœur ont été arrêtées le matin même dans le IV<sup>e</sup> arrondissement (Boussinot, 1960). L'auteur, témoin de la rafle, met l'accent sur une passivité présumée des victimes et sur le « piège » que leur aurait tendu l'UGIF. Quand il l'adapte pour le cinéma en 1974 sous le même titre, Michel Mitrani tente avec difficulté de rééquilibrer cette représentation schématique qu'a choisie Roger Boussinot, mais le récit demeure un catalogue des postures de cette résignation présumée. Depuis le fatalisme du grand-oncle et des cousins aux « papillotes ridicules », s'inquiétant du retard des gendarmes chargés de les arrêter, jusqu'à la résignation de Jeanne. Deux ans après, dans son film *M. Klein*, Joseph Losey met en scène la rafle du Vél' d'hiv' en utilisant nombre de figurants qui l'ont vécue. La plupart renoncent finalement à affronter un passé proche. Seulement un quart des figurants de la scène qui termine le film portent l'étoile cousue, tant est alors prégnante dans l'esprit de Joseph Losey le sort des opposants au coup d'Etat du général Pinochet parqués dans les stades chiliens (Laffitte, 2006). Pour retrouver une représentation cinématographique la plus proche des années noires, il faut attendre le téléfilm que Jacques Otmezguine co-écrit avec Jean-Claude Grumberg sous le titre *Julien l'apprenti*, diffusé sur France 2 en janvier 2002, tandis que la même année, la chaîne France 5 programait le documentaire de Gilles Nadeau, *La rafle du Vel' d'hiv', 16 et 17 juillet 1942*.

A partir de ce soixantième anniversaire de la rafle, paraît une nouvelle floraison de récits des derniers témoins rescapés du Vélodrome d'hiver. Betty Frajdrach, trois ans en 1942, née de parents juifs polonais, a fait partie, avec sa mère Stefanja Wajswajn, des 61 personnes dont 23 femmes, 26 enfants et 11 hommes transférés du Vélodrome d'hiver à l'hôpital Rothschild. Si sa mère est expédiée le 4 septembre 1942 au camp de Drancy avant d'être déportée à Auschwitz, Betty est évacuée à temps de

l'hôpital Rothschild par une filière de sauvetage des enfants (Grumbach, 2002). Les autres récits relatent des évasions depuis le Vélodrome d'hiver. Née à Leipzig, fille d'un dentiste juif allemand, Anna Traube a vingt ans en 1942 quand elle est arrêtée au domicile familial de la rue de Lancry. Avec la complicité d'un médecin de la Croix-Rouge et de l'ingénieur Gaston Roques qui lui fournissent un faux certificat médical et un faux laissez-passer, elle parvient à franchir les trois barrages de gardes mobiles qui ferment la sortie du Vélodrome et à trouver refuge dans la famille Labattut à Bois-Colombes (Traube, 2006). Le même exploit est réalisé par Sarah Montard qui réussit à se faufiler entre les barrages de police, en dissimulant son étoile, et à rejoindre la foule des badauds devant le Vélodrome (Lichtsztejn-Montard, 2009). Gabriel Wachman, quatorze ans en 1942, fils d'un tailleur juif polonais interné au camp de Pithiviers, est témoin de l'intervention de gardes mobiles qui, depuis la piste du vélodrome, au soir du 16 juillet 1942, auraient tiré en l'air pour faire taire les demandes de libération hurlées par la foule. Il parvient à s'évader de nuit avec sa sœur Rosette et son amie Fanny Palestran, en escaladant un mur de trois mètres et demi délimitant un couloir extérieur longeant la Vélodrome, où les gardes mobiles ont installé des tinettes provisoires (Goldenberg, Wachman, 2006). Avec la disparition des derniers témoins, la rafle des 16 et 17 juillet 1942 quitte progressivement le champ du récit historique et du témoignage pour nourrir des œuvres romanesques, certaines interrogeant la « culpabilité du survivant » (Salabert, 2007).

## F. Les suites judiciaires

Les responsables de la rafle de juillet 1942 n'ont jamais été jugés pour ces faits. Si, en juin 1947, Emile Hennequin, l'un de ses organisateurs en tant que directeur de la police municipale parisienne, est condamné à huit ans de travaux forcés, il est d'emblée relevé de toute responsabilité dans les rafles. Dès son réquisitoire, le commissaire du gouvernement a considéré « la question des Juifs épuisée ». Mis à la retraite en 1950, le directeur de la Police générale à la Préfecture de police Jean François, est promu « directeur honoraire » en 1954. Certains dossiers d'épuration, comme celui du sous-directeur André Tulard, ont mystérieusement disparu des archives (Berlière, 2001). Si Dannecker s'est suicidé dans une prison américaine en 1945, Oberg et Knochen, condamnés à mort le 9 octobre 1954 par le Tribunal militaire de Paris, sont graciés en 1958 par René Coty et, deux mois avant la signature du traité de coopération franco-allemand, libérés en toute discrétion le 28 novembre 1962 de la prison de Mulhouse. L'année précédente, le procès d'Adolf Eichmann à Jérusalem a pourtant révélé au monde l'ampleur du génocide (Lindeperg, Wiewiorka, 2008). Sans la ténacité de Serge Klarsfeld, les responsables de la rafle de juillet 1942 auraient vraisemblablement été oubliés par la justice. Il réussit à faire inculper et juger à Cologne, en 1980, Herbert Hagen, Kurt Lischka, suppléant de Knochen, et Ernst Heinrichsohn, condamnés respectivement à douze, dix et six ans de prison. Après les condamnations obtenues contre les responsables allemands de la rafle, Serge Klarsfeld décide de viser ses organisateurs français. Les responsabilités centrales de René Bousquet ont été révélées à l'opinion par un entretien à l'hebdomadaire *L'Express*, le 28 octobre 1978, de Louis Darquier de Pellepoix, condamné à mort par contumace et réfugié en Espagne sans que la France n'ait jamais demandé son extradition. Au journaliste Philippe Ganier-Raymond, l'ancien commissaire général aux Questions juives déclare notamment : « La grande rafle, c'est Bousquet qui l'a organisée. De A à Z. Bousquet était le chef de la police. C'est lui qui a tout fait. » (Joly, 2006). Au mois de mars précédent, l'ancien directeur de Cabinet de Darquier de Pellepoix, Pierre Galien, est mort à Lyon dans un total anonymat, sans jamais avoir purgé sa condamnation à vingt ans de travaux forcés prononcée par contumace en 1949 (Laffitte, 2006). Dès le 15 novembre 1978, Serge Klarsfeld porte plainte contre Jean Leguay, en espérant, par ricochet, atteindre René Bousquet déjà acquitté en 1949 par la Haute Cour (Froment, 2001). Le 12 mars 1979, Leguay est le premier Français inculpé de crimes contre l'humanité, rendus imprescriptibles par une loi de 1964. Il meurt dix ans plus tard, en juillet 1989, sans jamais avoir été jugé. A l'annonce de la mort de

Leguay, Serge Klarsfeld dépose une plainte contre René Bousquet, inculpé de crimes contre l'humanité le 1<sup>er</sup> mars 1991, sur la base d'un document qui ne figurait pas à son procès de 1949, le compte rendu par Hagen de la conférence du 2 juillet 1942. L'assassinat de René Bousquet par Christian Didier, le 8 juin 1993, interrompt une procédure sciemment retardée par les plus hautes instances de l'Etat (Raczymow, 2001).

## G. Bibliographie

BERLIERE, J.-M., CHABRUN, L., 2001, *Les policiers français sous l'Occupation*, Paris : Perrin.

BOUSSINOT, R., 1960, *Les guichets du Louvre*, Paris : Denoël.

BRUTTMANN, T., 2006, *Au bureau des Affaires juives. L'administration française et l'application de la législation antisémite (1940-1944)*, Paris : La Découverte.

FINGER, B. et KAREL, W., 1992, *Vent printanier*, Paris : La Découverte.

FROMENT, P., 1994, *René Bousquet*, Paris : Stock.

GOLDENBERG, D. et WACHMAN, G., 2006, *Evadé du vél' d'hiv'*, Paris : Calmann-Lévy.

GRUMBACH, B. et KLEIN-ZOLTY, M., 2002, *L'oiseau du souvenir*, Paris : L'Harmattan.

JOLY, L., 2006, *Vichy dans la « Solution finale ». Histoire du commissariat général aux Questions juives. 1941-1944*, Paris : Grasset.

KLARSFELD, S., 2001, *La Shoah en France*, Paris : Fayard.

LAFFITTE, M., 2003, *Un engrenage fatal. L'Union générale des Israélites de France face aux réalités de la Shoah*, préface de Pierre Vidal-Naquet, Paris : Liana Levi.

LAFFITTE, M., 2006, *Juif dans la France allemande. Communautés, institutions et dirigeants au temps de la Shoah*, préface d'Annette Wieviorka, Paris : Tallandier.

LEVY, C. et TILLARD, P., 1967, *La grande rafle du Vel' d'hiv'*, Paris : Robert Laffont.

LICHTSZTEJN-MONTARD, S., 2009, *Chassez les papillons noirs*, Paris : Ramsay.

LINDEPERG, S. et WIEVIORKA, A., 2008, *Univers concentrationnaire et génocide. Voir, savoir, comprendre*, Paris : Mille et une nuits, Fayard.

MULLER, A., 1991, *La petite fille du Vel' d'hiv'*, Paris : Denoël

POZNANSKI, R., 1997, *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris : Hachette.

POZNANSKI, R., 2008, *Propagandes et persécutions. La Résistance et le « problème juif ». 1940-1944*, Paris : Fayard.

RACZYMOW, H., 2001, *L'homme qui tua René Bousquet*, Paris : Stock.

RAJSFUS, M., 2002, *La rafle du Vel d'hiv'*, Paris : Presses universitaires de France, Que sais-je ?

RAJSFUS, M., 2002, *Opération Etoile jaune*, Paris : Le Cherche Midi.

RAYSKI, A., 1985, *Nos illusions perdues*, Paris : Balland.

SALABERT, J., 2007, *Le vélodrome d'hiver*, Paris : Buchet-Chastel.

SPITZER, W., 2004, *Sauvé par le dessin*, préface de Elie Wiesel, Paris : Favre.

TRAUBE, A., 2006, *Evadée du Vél' d'Hiv'*, Paris : Le Manuscrit.

WIEVIORKA, A., 1992, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris : Plon.